

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'URRUGNE**

En exercice : 29
Votants : 28
Absent : 1

L'an deux mille neuf
Le 28 septembre
18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune d'URRUGNE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Germaine HACALA, 1^{ère} adjointe.
Date de convocation du Conseil Municipal : 21 septembre 2009

Présents : Mme Germaine HACALA, Mme Agnès GIACOMETTI, Mrs Francis GAVILAN, Beñat IRASTORZA, Pierre TETEVIDE, Mme Isabelle RAGOZIN, Mrs Martin TELLECHEA, Michel BERCETCHE, Pascal MARTIN, , Beñat EXPOSITO, Léon MARIN, Melle Valérie ANDIAZABAL, M. Jean TELLECHEA, Mmes Danièle DUFAU, Elisabeth PERY, Marie-Josée GOYA, Isabelle LE BARS-FAURISSON, M. Renaud LASSALLE, Mme Isabelle ECHEVERRIA, M. Philippe ARAMENDI, Mme Annette ARAMBURU, M. Dominique MELE, Mme Thérèse HALSOUET.

Pouvoirs :

Mme le Maire à Mme HACALA
Mme d'ELBEE à M. GAVILAN
Mme M.-Hélène GOYA à M. BERCETCHE
M. Michel LARRETTE à Mme RAGOZIN
M. Didier PICOT à M. Pascal MARTIN

Absent :

M. Beñat ELIZONDO.

M. Beñat EXPOSITO est désigné secrétaire de séance

OBJET : Convention de mise à disposition d'un local communal à l'Association « Comité des Fêtes d'Olhette »

Madame HACALA indique aux membres du Conseil Municipal que suite au changement des membres du bureau du Comité des Fêtes d'Olhette, il convient de signer une nouvelle convention de mise à disposition gratuite d'un local situé à Olhette pour l'organisation de ses activités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de convention présentée par Madame HACALA. La durée de la convention a été fixée à 1 an.

D'autre part, Madame HACALA indique qu'un accord a été passé avec le Président du Comité des Fêtes d'Olhette, pour l'utilisation d'une partie de ce local comme cantine durant l'année scolaire 2009/2010, et ce dans le cadre des travaux d'extension de l'école d'Olhette.

Votes pour : 28

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Certifié exécutoire par son envoi
en Sous-Préfecture :
Visé le :
Publié ou notifié le :